

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b> Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		

L'an deux mille vingt-quatre

Le 25 novembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

**Date de convocation** 14 novembre 2024

**Date d'affichage** 14 novembre 2024

**Nombre de conseillers** en exercice 32

Présents 26

Votants 31

**Etaient présents :** Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie LEPESQUEUX, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Sébastien LAGALLE, Jean-Philippe COUSIN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations :** Pascal ESNOUF, Nadège GRUDE, Lydie WEISS, Virginie DALY et Nadia DAMART **avaient respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAÂCHE, Françoise DUPARC, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER et Jean-Pierre BOUILLON.

**Absents excusés :** Pascal ESNOUF, Nadège GRUDE, Lydie WEISS, Virginie DALY, Nadia DAMART et Marc DURAN.

**Secrétaire de séance :** Clément HUYGHE et Cédric EVANO.

#### **N° 2024-118 – CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR REpondre A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, en application des dispositions de l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique.

Ils devront justifier d'un niveau d'étude, d'un diplôme, et/ou d'une expérience professionnelle relatifs aux missions occupées.

L'agent non titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire du grade de recrutement et éventuellement le supplément familial de traitement.

Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents contractuels affectés sur ces postes et de signer les contrats de travail y afférent.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de délibération portant création d'emplois non permanents présentés par Monsieur le Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 313-1 ;  
 VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 332-23 1° ;  
 VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 713-1, L 712-1 et 2 ;  
 VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;  
 VU les crédits budgétaires ;  
 VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie 21 novembre 2024 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de recourir à des recrutements ponctuels pour pallier un accroissement temporaire d'activité dans certains services au cours de l'année 2024-2025 (1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 novembre 2025) ;

Monsieur le Maire propose de créer l'emploi non permanent suivant :

Service	Grades	Cat.	Missions	Temps de travail	Nombre d'emplois
Technique	Adjoint technique	C	Entretien des écoles et bâtiments communaux	16.75/35 <sup>ème</sup>	1

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**ADOPTE** la proposition de création d'emploi non permanent (figurant dans le tableau ci-dessus) afin de répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 novembre 2025 comme suit :

Service	Grades	Cat.	Missions	Temps de travail	CM du 30/09/2024	CM du 25/11/2024
					Nombre d'emplois	Nombre d'emplois
Petite Enfance Education	Adjoint d'animation	C	Animation périscolaire	2/35 <sup>ème</sup>	1	1
			Animation périscolaire	2.5/35 <sup>ème</sup>	1	1
			Animation périscolaire	4/35 <sup>ème</sup>	2	2
			Animation périscolaire	5.48/35 <sup>ème</sup>	2	2
			Animation périscolaire	5.60/35 <sup>ème</sup>	2	2
			Animation périscolaire	5.75/35 <sup>ème</sup>	1	1
	Adjoint technique	C	Entretien des écoles et bâtiments communaux	3.06/35 <sup>ème</sup>	1	1
			Entretien des écoles et bâtiments communaux	6.12/35 <sup>ème</sup>	1	1
			Entretien des écoles et bâtiments communaux	8/35 <sup>ème</sup>	1	1
			Entretien des écoles et bâtiments communaux	<b>16.75/35<sup>ème</sup></b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Développement Local (Centre socio-culturel)	Animateur	B	Animation sociale	35h	1	1
Administratif	Adjoint administratif	C	Accueil, secrétariat, gestion administrative	15/35 <sup>ème</sup>	1	1
				35h	2	2
Centre technique Municipal	Adjoint technique		Logistique, fêtes et cérémonies	7/35 <sup>ème</sup>	3	3
	Adjoint technique principal classe 1 <sup>ère</sup>	C	Logistique, fêtes et cérémonies	7/35 <sup>ème</sup>	2	2
	Adjoint technique	C	Entretien des bâtiments	35h	1	1

**PRECISE** que ces agents contractuels seront rémunérés selon les dispositions prévues par les conditions fixées à l'article L 713-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés seront inscrits au budget prévu à cet effet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 25 novembre 2024

**Le Maire,**

**Michel PATARD-LEGENDRE**



Rendue exécutoire le : 27/11/2024

Affichée le : 27/11/2024

## Acte à classer

2024-118

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-11-27T16-28-21.00 ( MI257231581 )

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20241127-2024-118-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Création d'emplois non permanents pour répondre a un  
besoin lie a un accroissement temporaire d'activité

Date de décision : 27/11/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.2. Personnel contractuel  
4.2.1. Création de poste

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-118.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/11/24 à 15:46

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 27/11/24 à 16:28

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 27/11/24 à 16:34